

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/028

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

SÉANCE EN DATE DU 02 JUIN 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 16 : DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES ET DE DEUX DELEGUES SUPPLEANTS A L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Le conseil municipal,

Après avoir procédé au vote,

A l'unanimité des voix,

- désigne M. Gérard BERGANTZ, délégué titulaire du conseil municipal à l'Ecole de Musique et de Danse de Sarralbe,

A l'unanimité des voix,

- désigne Mme Zeynep UCMAK, déléguée titulaire du conseil municipal à l'Ecole de Musique et de Danse de Sarralbe,

A l'unanimité des voix,

- désigne Mme Michèle MULLER, déléguée suppléante du conseil municipal à l'Ecole de Musique et de Danse de Sarralbe,

A l'unanimité des voix,

- désigne Mme Michèle MOREL-JEAN, déléguée suppléante du conseil municipal à l'Ecole de Musique et de Danse de Sarralbe.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 03 juin 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 03 juin 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT